

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES
CONTRACTANTES AU PROTOCOLE V RELATIF
AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE, ANNEXÉ
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/P.V/CONF/2008/3
3 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: Anglais

Genève, 10 et 11 novembre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
**Organisation des travaux, y compris ceux
de tous organes subsidiaires de la Réunion**

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE
LA DEUXIÈME CONFÉRENCE**

Présenté par le Président

LUNDI 10 NOVEMBRE 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture de la Conférence• Universalisation du Protocole V• Article 4 – Masque de saisie électronique passe-partout. Rapports nationaux
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Assistance aux victimes• Coopération et assistance. Demandes d'assistance
MARDI 11 NOVEMBRE 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Déminage• Mesures de prévention générale
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Adoption du document final et clôture de la Conférence
